Projet pédagogique

Accueil de loisirs

Accueils périscolaires



Henri iv chartres



Année 2026/2027

L'ART SOUS TOUTES SES FORMES

Sculpture, musique, cinéma, peinture...





Sommaire

1. LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP 2

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PEP D'EURE-ET-LOIR 4

2. LE TERRITOIRE CHARTRAIN 7

3. LA STRUCTURE HENRI IV 9

A. Le territoire 9

B. Informations importantes 11

Les informations essentielles : 11

4.LES RÔLES DE CHACUN 15

D. Informations complémentaires 19

Une journée type du Mercredi 19

Informations diverses 20

Le cadre et les règles 21

VSS (Violences Sexuelles et Sexistes) et sensibilisation EARS (Education Affective, Relationnelle et Sexuelle) 23

5. LE TEMPS PÉRISCOLAIRE 23

Le matin 23

Le soir 24

6. LE PROJET PÉDAGOGIQUE 25

7. ANNEXE 30

1. LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP

LES PEP, PLUS DE 90 ANS D'ACTIONS ET D'INNOVATIONS SOCIALES !

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sou des pupilles ». Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité.

Les sections qui la constituent se transforment rapidement en associations départementales autonomes, sous le régime de la loi de mai 1916 à titre d'œuvre de guerre autorisée à faire appel à la générosité publique, présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Ces associations départementales se réunissent le 18 mai 1917 en une Fédération nationale, reconnue d'utilité publique le 16 août 1919, qui devient leur trait d'union. Dès 1926 les PEP étendent leur assistance à « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquenté les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale » et à « tous les enfants victimes de l'iniquité sociale ».

Les années 50 voient l'activité des PEP se développer dans des domaines plus proches de l'école, plus complémentaires de l'activité scolaire proprement dite, sous la forme de l'organisation de classes de découvertes ; l'aide à l'enfance en difficulté se trouvant au carrefour de l'école et de la politique menée en matière de santé, puis le développement de l'action en faveur de l'enfance handicapée. À partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément hors de l'école qui se structureront sous l'appellation SAPAD (service d'assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés).

Aujourd'hui comme hier, devant les situations nouvelles qu'engendre l'évolution du contexte économique et social, les PEP inventent de nouvelles actions, à la fois éducatives et sociales.

CE QUI NOUS ANIME :

Permettre l'accès à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports pour tous

Favoriser l'inclusion dans la société

Prévenir et agir contre les inégalités éducatives et sociales

CE QUI NOUS PORTE :

L'inclusion, pour tous ***La solidarité, entre tous***

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PEP D'EURE-ET-LOIR

NOTRE ASSOCIATION ET SON HISTOIRE :

Juin 1926 : Création de l'ADPEP 28. Les premières actions sont essentiellement des aides matérielles et des aides au départ en vacances 1947 : Le premier centre de vacances à Cadéac est acheté grâce à des fonds recueillis dans des écoles.

1965 : Ouverture du premier centre à caractère médico-social, l'IME de Mainvilliers, suivi en 1970 du CMPP de Chartres, en 1973 du CMPP de Dreux et en 1975 de l'IME A. Fauvet de Nogent-le-Rotrou. Cette orientation fait suite à la volonté des administrateurs de faire vivre les valeurs de la République et de permettre à tous les enfants quelles que soient leurs origines ou difficultés de bénéficier d'une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique.

1974 : La ville de Chartres donne la gestion de son centre de loisirs de Sours à l'Association. Depuis cette date, c'est l'ensemble des centres de loisirs de la collectivité qui lui sont confiés. *1990-2000 :* C'est durant cette décennie que la prise en charge en milieu fermé marque le pas et que d1autres modalités sont envisagées à travers la création d'un SESSAD DI en 1997/1998 puis d'un SESSAD TCC en 2000, structures qui visent l'accompagnement et le soutien à l'enfant ou à l'adolescent en coordination étroite avec ses besoins. 1994, quant à elle, marque la délégation de gestion du centre de vacances la « villa Eole » en Normandie, propriété de la ville de Mainvilliers.

2001 : Ouverture du SAPAD, qui participe à cette volonté d'accompagner les jeunes en difficulté, qui est ici liée au cursus scolaire.

2004 : Création de l'ESAT « hors les murs » qui accueille des adultes en insertion professionnelle mis à disposition dans les collèges ou dans des entreprises du département tout en bénéficiant d'activités de soutien et de formations adaptées.

2007 : L'ITEP ouvre à Senonches et sera suivi par celui de Morancez en 2013. Le dispositif, intégrant le SESSAD TCC, a pour objectif de proposer à des enfants ayant des difficultés à vivre avec les autres dans un environnement sécurisé sans rupture avec son milieu scolaire et familial. En 2009, le groupe d'entraide mutuelle de Nogent-le-Rotrou, GEM, est repris et a pour but de rompre l'isolement de personnes fragiles.

2009 : Première structure Petite Enfance créée et gérée par les PEP. A ce jour, 9 structures Petite Enfance sont pilotées par les PEP 28. Reprise des 2 centres sociaux de Lucé qui accueillent un public venant d'horizons multiples et qui construisent des projets visant l'insertion et l'émancipation sociale. *2010 :* Création d'un Point Info Famille (PIF), lieu ressource sur la parentalité et qui répond aux besoins des personnes accueillies en centre social.

2016 : Ouverture de l'Espace Ressources Handicap qui permet de travailler une philosophie commune au sein de l'Association quant à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs.

2017 : Parallèlement et progressivement- les IME et SESSAD DI se transforment en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME), dispositif qui vise à accompagner les enfants dans le cadre du suivi de l'inclusion en travaillent avec les enseignants au plus près des projets individuels. 2017 a aussi été marqué par le transfert de gestion de l'Institut André Beulé qui accueille des enfants sourds ainsi que le Centre du Langage et des Apprentissages (CDLA), rattaché au CMPP de Chartres. Sur 2017, on répertorie 87 accueils de loisirs et sites 3-17 ans gérés sur le département ainsi que des séjours vacances, le périscolaire et les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) qui sont pris en charge par des professionnels des PEP.

Les Ambitions des PEP28 :

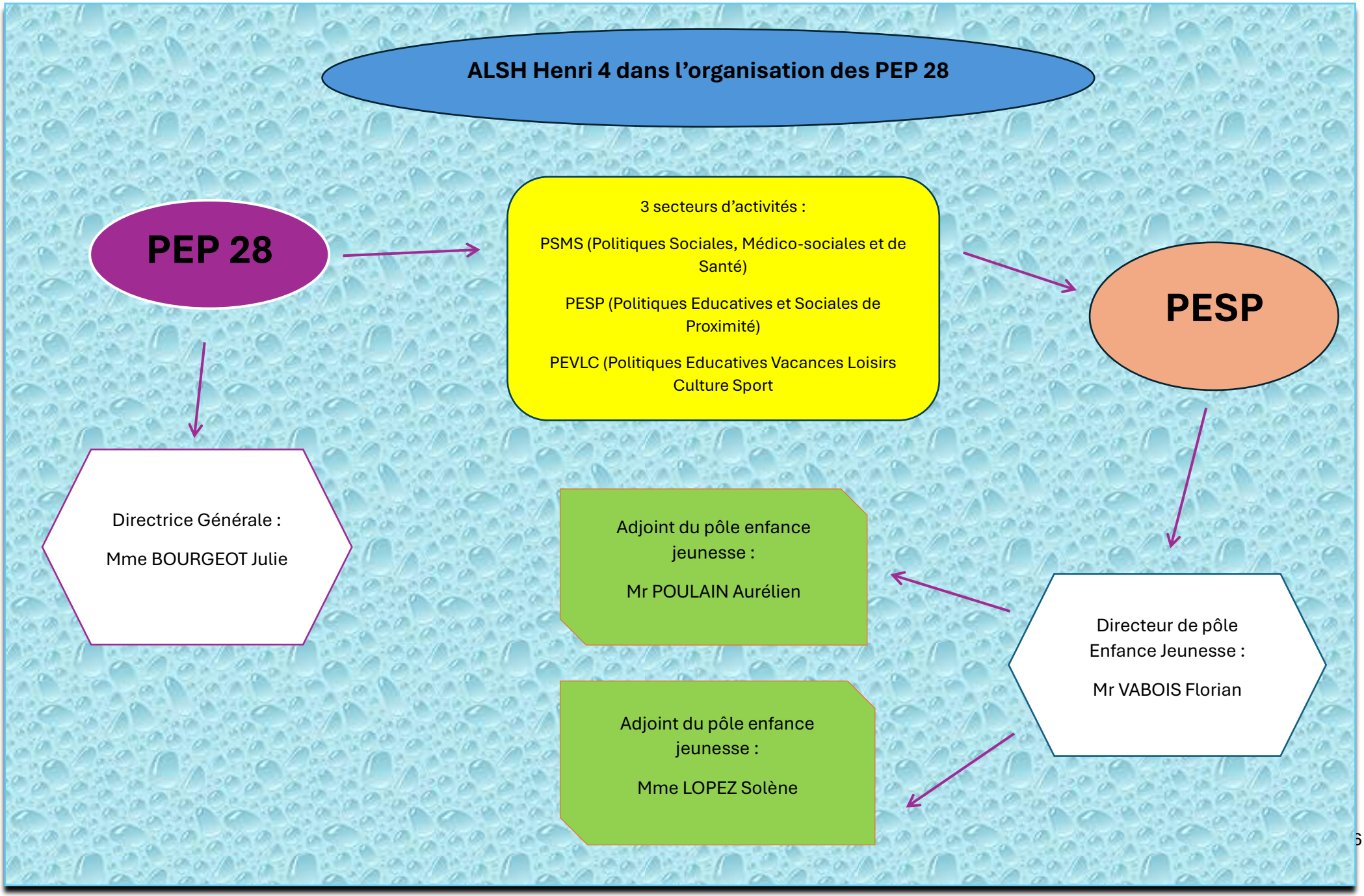
Profondément attachées aux valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, nos ambitions s'articulent autour de quatre piliers :

Promouvoir et accompagner la démarche d'autonomie et le pouvoir d'agir

Contribuer à l'émancipation pour lutter contre toutes violences et inégalités

Tisser le lien social en faisant des différences une FORCE commune

S'inscrire dans une démarche citoyenne écoresponsable


ALSH Henri 4 dans l'organisation des PEP 28
PEP 28
3 secteurs d'activités :
PSMS (Politiques Sociales, Médico-sociales et de Santé)
PESP (Politiques Educatives et Sociales de Proximité)
PEVLC (Politiques Educatives Vacances Loisirs Culture Sport
PESP
Directrice Générale :
Mme BOURGEOT Julie
Adjoint du pôle enfance jeunesse :
Mr POULAIN Aurélien
Directeur de pôle Enfance Jeunesse :
Mr VABOIS Florian
Adjoint du pôle enfance jeunesse :
Mme LOPEZ Solène

2. LE TERRITOIRE CHARTRAIN

LA VILLE DE CHARTRES, QUELQUES INFORMATIONS GENERALES :



En Eure et Loir à 96 km au Sud-Ouest de Paris

CHARTRES

Région Centre Val de Loire

40 000 habitants

CHARTRES

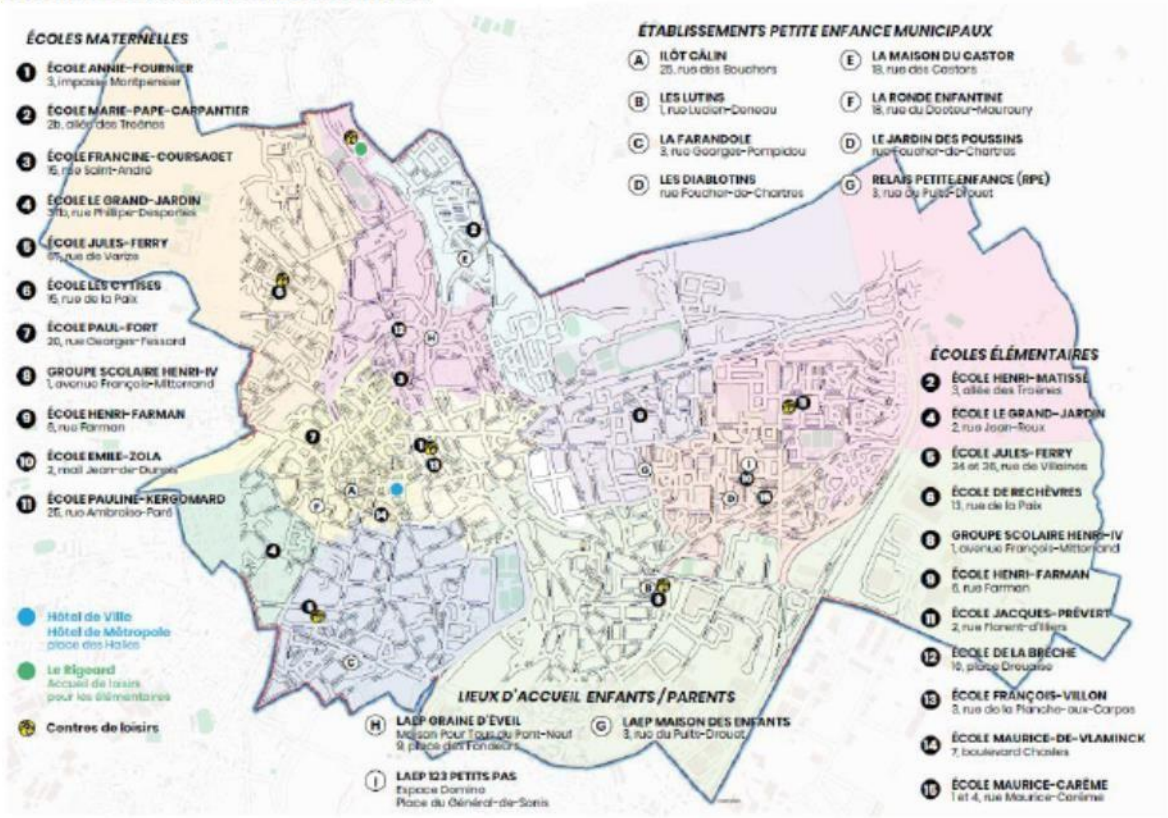
Chartres a la plus grande cathédrale d'Europe

« Capitale de la Beauce »

Préfecture du département



LA VILLE DE CHARTRES, LES ACCUEILS :



Sur la ville de Chartres, par Délégation de Service Public, les PEP 28 s'occupent de :

- 1 Accueil de loisirs Elémentaires
- 5 Accueils de loisirs Maternelles
- 13 lieux d'Accueils Périscolaires Matins et Soirs soit dans toutes les écoles Publiques de la Ville

Les lieux d'accueils pour les maternelles :

Pauline-Kergomard
2, rue Florent-d'Illiers
Tél. 06 46 08 09 61
alsh.chartres.kergomard@pep28.asso.fr

Henri-IV
Uniquement les mercredis
1, avenue François-Mitterrand
Tél. 06 26 76 15 16
alsh.chartres.henriIV@pep28.asso.fr

Les Cytises
31, rue Huysmans
Tél. 06 22 87 62 68
alsh.chartres.cytises@pep28.asso.fr

Jules-Ferry
34-36, rue de Villaines
Tél. 06 12 63 55 52
alsh.chartres.ferry@pep28.asso.fr

Annie-Fournier
uniquement les mercredis
3, impasse Montpensier
Tél. 06 27 82 37 34
alsh.chartres.fournier@pep28.asso.fr

Le lieu d'accueil pour les élémentaires

Le Rigeard
Les Grands-Prés
Tél. 06 72 75 24 46
alsh.chartres.rigeard@pep28.asso.fr

Coordonnées importantes :

Siège des PEP 28 : 02 37 88 14 14 ou standard@pep28.asso.fr
Secrétariat PEP 28 Pôle Chartres : 02 37 88 14 14 ou secretariatchartres@pep28.asso.fr
Adjoint de Pole Chartres : 06 27 74 60 87 ou ajointdelpole6@pep28.asso.fr

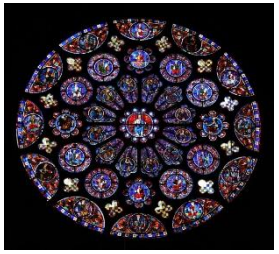
3. LA STRUCTURE HENRI IV

A. Le territoire

La commune de Chartres, située à une heure de Paris, dispose d'une popularité nationale et internationale grâce notamment à la célèbre cathédrale Notre Dame de Chartres, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est possible de l'apercevoir à l'œil nu à plus de 10 kilomètres, étant construite sur le piton rocheux, point culminant de la ville (170m d'altitude). La cathédrale Notre Dame de Chartres reste un chef d'œuvre de l'architecture et du patrimoine avec ses 4000 figures sculptées ainsi que ses 5000 personnages sur vitraux d'époque.

A proximité de ce monument, nous pouvons y retrouver des lieux culturels et historiques tout aussi intéressants :

- Le Musée des beaux-arts
- Le COMPA
- Le Centre International du Vitrail
- La maison de l'archéologie
- Le Musée de l'école de Chartres et d'Eure-et-Loir



A l'instar de ces lieux, la ville de Chartres articule culture, loisirs, patrimoine et plaisir au travers de différents événements et ateliers tels que les maîtres verriers, les mosaïstes, les peintres muralistes ou encore sur différents sites incontournables de la ville :

- Les fresques de Bel Air
- La Maison Picassiette
- L'Odyssée
- La Médiathèque de Chartres
- Le théâtre de Chartres
- Chartres en Lumière





L’accueil de loisirs HENRI IV est situé dans le quartier des petits clos (anciennement quartier de Beaulieu)

« Les petits clos » est un quartier de la commune de Chartres (28000). C’est un quartier d’environ 1645 habitants, à l'ambiance animée. Les habitants ont des revenus modérés et sont principalement locataires de leur logement. Le quartier dispose aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, d'éducation, de culture, de santé.



Quartier des petits clos Chartres



Groupe scolaire et accueil de loisirs Henri IV

B. Informations importantes

Les informations essentielles :

Nom de la structure	**Henri IV**
Adresse	**1 avenue François Mitterrand 28000 CHARTRES**
Téléphone	**02 36 67 31 02**
Portable professionnel	**06 26 76 15 16**
Mail	**alsh.chartres.henriIV@pep28.asso.fr**
Horaires d'ouverture	**7h30 - 18h30**
Horaires d'accueil pour les mercredis	**De 7H30 à 9H00 17H00 à 18H00 ou 18H30 (selon le forfait choisi)**

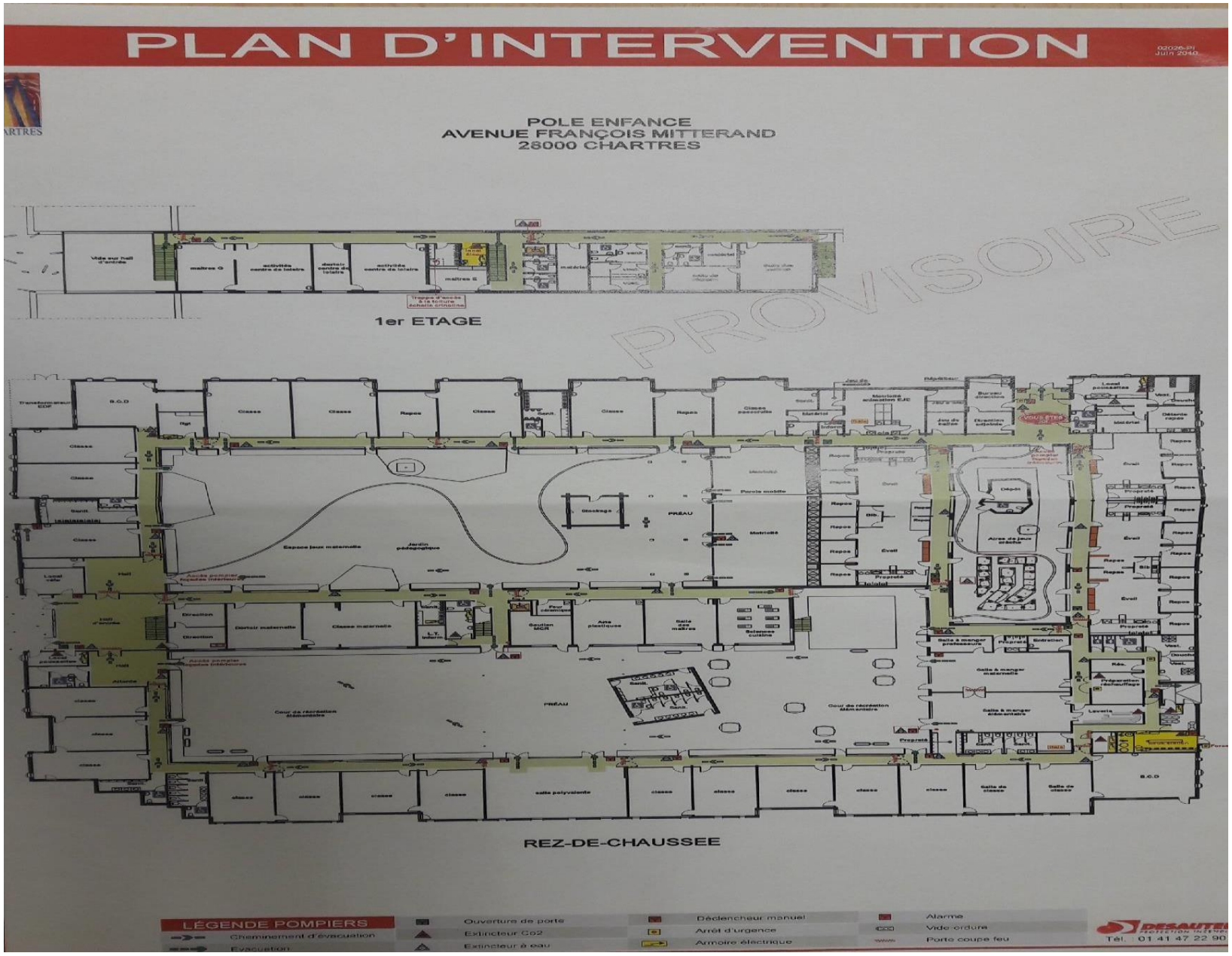
Les informations du siège social :

Nom de l'association	**PEP 28**
Adresse	**3 rue Charles Brune 28110 LUCE**
Téléphone	**02 37 88 14 14**
Mail	**standard@pep28.asso.fr**

C. Capacité d'accueil

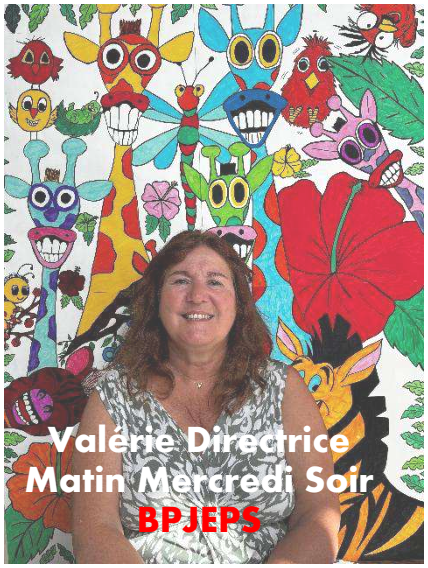
Age	Nombre enfants 3à 5ans	Nombre enfants 6 à 11ans	Nombre enfants 12 à 17ans	Total
Mercredis	**32**	**0**	**0**	**32**
Toussaint	Fermé			Fermé
Noël	Fermé			Fermé
Hiver	Fermé			Fermé
Printemps	Fermé			Fermé
Été	Fermé			Fermé

D. Description des locaux

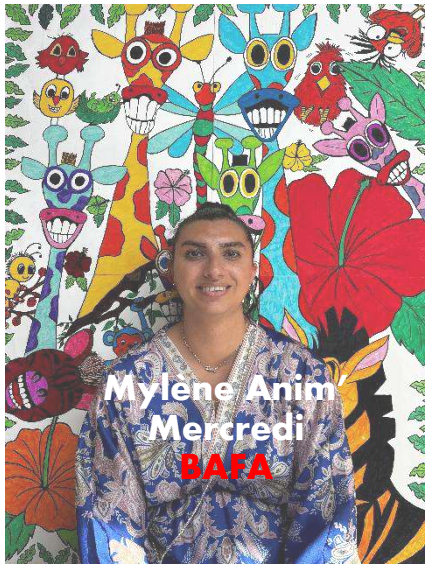


E. L’équipe


Sahira Anim’
Soir et Mercredi
BAFA


Valérie Directrice
Matin Mercredi Soir
BPJEPS


Maysa Anim’ Matin
et Mercredi Soir
AEPA


Mylène Anim’
Mercredi
BAFA


Sonia
Agent d’entretien


Kimberley Anim’
Matin
BAFA

4.LES RÔLES DE CHACUN

Le directeur

Le directeur est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants. Il doit assurer également la mise en œuvre du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif des PEP 28.

Situer son engagement dans un contexte social, culturel et éducatif

- Affirmer ses choix éducatifs
- Connaitre et prendre en compte le projet éducatif des PEP 28 et ses ambitions
- Agir en fonction du public

Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif

- Concevoir le projet éducatif en équipe
- Dialoguer et collaborer pour définir des objectifs cohérents en tenant compte du public et des ses caractéristiques.

Diriger une équipe

- Recruter et gérer l'équipe d'animation et le personnel du service
- Organiser le travail en équipe, prévoir des réunions pour que chacun puisse échanger
- Être garant d'une dynamique d'équipe positive
- Repérer et valoriser les compétences de l'équipe (individuelles et/ou collectives)
- Faire part des formations professionnalisantes proposées par les PEP 28

Assurer la gestion de l'accueil de loisirs

- Organiser la vie collective en garantissant le respect, la santé et la sécurité de tous
- Assurer les relations avec le siège, les familles et les prestataires



- Assurer le suivi administratif, budgétaire et comptable de l'ALSH

Développer le lien avec les partenaires et la communication

- Informer les familles et les différents partenaires
- Entretenir des liens sociaux avec l'école, les commerçants, les prestataires…
- Identifier et choisir les prestataires correspondants aux différents besoins

Du directeur à l'équipe

Les règles sont établies en équipe

- Les téléphones portables doivent être utilisés seulement en cas de nécessité
- La pause cigarette est autorisée seulement à l'extérieur de l'établissement
- Une pause de 20 minutes est légalement autorisée mais ne doit pas engendrer de perturbation fonctionnelle
- Le repas de l'équipe est un temps de travail et doit être partagé avec les enfants
- La drogue et l'alcool sont strictement interdits sous peine de sanctions graves
- Chacun se doit d'avoir un comportement respectueux, un langage adapté et une tenue vestimentaire correcte
- Toutes attitudes dangereuses et/ou mettant les enfants en situation d'humiliation seront inacceptables et feront l'objet d'une sanction disciplinaire

L'animateur

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

- Connaitre et respecter le fonctionnement de la structure (horaires, organisation, locaux, matériel…)
- Participer à la construction du projet pédagogique et le respecter
- Connaitre et respecter les règles de sécurité
- Faire remonter les informations importantes au directeur
- Echanger et communiquer respectueusement avec l'équipe
- Être à l'écoute et répondre aux besoins des enfants
- Accueillir les enfants et les familles
- Prendre en compte les recommandations des familles concernant leur(s) enfant(s) et les diffuser auprès de l'équipe

- Établir des plannings d'activités
- Accompagner les enfants dans leur vie quotidienne ainsi qu'en activité et adapter les actes aux capacités de chacun
- Préparer le matériel nécessaire pour les activités et savoir le ranger après utilisation
- Préparer les sorties (fiches sanitaires, changes, trousses pharmaceutiques…)
- Être source d'information pour les enfants, les familles et l'équipe

Le personnel de service

L'agent d'entretien se doit d'entretenir les locaux en respectant les consignes d'utilisation des produits utilisés (quantité, stockage…) Il doit

également informer le directeur pour toutes demandes de produits manquants et nécessitants une nouvelle commande.

L'agent de restauration employée par la Ville de Chartres se doit de réchauffer les repas (plats livrés par la restauration collective du bassin chartrain). Il veille à

l'hygiène de la cuisine et de la salle de restauration, met le couvert, sert les enfants avec l'aide de l'équipe d'animation et débarrasse les tables L'agent de

restauration est intégré à l'équipe d'animation afin d'établir un bon déroulement du repas qui doit rester un moment agréable et convivial.

Les parents, les familles

Les familles doivent amener leur(s) enfant(s) dans un état de santé, de propreté et d'hygiène correcte. Ils se doivent d'indiquer si l'enfant a un problème. Ils devront respecter les horaires d'ouvertures et fermetures de l'accueil de loisirs pour le bien être de leur enfant et le respect des animateurs.

Les enfants doivent être accompagnés par leur famille jusqu'à la salle d'accueil. Seules les personnes inscrites sur les fiches sanitaires seront autorisées à récupérer l'enfant et devra être âgé de plus de 16 ans avec autorisation écrite. Si toutefois les parents souhaitent que l'enfant soit remis à une personne ne figurant pas sur la fiche, il devra écrire un courrier puis cette dernière devra se présenter avec une pièce d'identité.

En cas d'absence de l'enfant, il serait préférable que les parents préviennent l'ALSH.

L'assistant sanitaire (toute l'équipe est responsable)

- Vérifier les fiches sanitaires
- Vérifier les trousses de secours afin qu'elles soient toujours complètes et avec les dates conformes à la période
- Apporter les soins nécessaires aux personnes blessées
- Prévenir les secours en cas de blessure grave ou malaise ainsi que le directeur et les familles
- Faire un compte rendu auprès des parents en cas de bosses, coup…
- Tenir à jour le cahier d'infirmerie

ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS :

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- Soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- Soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit obligatoirement être commencé à la maison pour des raisons de sécurité (risque d'allergie…).

PAI (Projet d'Accueil Personnalisé) : une copie du dossier est disponible avec les fiches sanitaires des enfants. L'équipe est informée de chaque PAI.

Des repas spécifiques ou un panier repas sont fournis par la RCBC pour les enfants allergiques.

La prise de médicaments peut être administrée seulement en cas de PAI (Asthme, traitements …)

Les intervenants extérieurs

Une communication avant toutes interventions est primordiale pour mettre au point les différentes réglementations et mettre en place l'activité avant l'arrivée des enfants. Une convention doit être établie par l'intervenant pour établir son rôle et ses tarifs.



D. Informations complémentaires

Une journée type du Mercredi

Horaires Mercredis	Activités
7h30/9h00	Accueil des enfants. Temps libre
9h00/9h30	Appel présence enfants. Passage aux toilettes. Discussion sur le déroulement de la journée. Répartition des groupes
9h30/11h00	Activité dont 10 minutes de rangement
11h00/11h30	Temps libre. Passage aux toilettes
11h30/13h00	REPAS. Temps libre
13h00/14h30	Temps calme pour les moyennes et grandes sections
13h00/15h45	Sieste pour les petits et les enfants demandeurs
14h30/16h00	Activités pour moyennes et grandes sections
16h00/16h30	GOUTER
17h00/18h00 ou 18h30 (selon forfait)	Temps livre Accueil des parents, départ échelonné des enfants

Informations diverses

La sécurité : Procédures de l'exercice d'évacuation, interdictions, pharmacie

- La procédure d'exercice d'évacuation sera organisée une fois par an minimum par le directeur
- Les trousses pharmaceutiques sont disponibles dans la salle d'activités
- Une armoire à pharmacie permet de stocker le nécessaire pour les 1ers soins
- Un registre infirmerie est à disposition ainsi qu'un carnet de soin dans chaque trousse pharmaceutique
- Les interdictions de fumer sont affichées dans les locaux et mis en vigueur
- Interdiction de vaquer dans les couloirs sans la présence d'un animateur
- Interdiction de sortir sans animateur

Le sommeil, le temps calme

La sieste se fait vers 13h00 au dortoir. Les toutes petites sections et les petites sections sont couchées en priorité. Les autres enfants sont en temps calme dans la salle d'activité ou à l'extérieur si la météo le permet. Le réveil des petits se fait de façon échelonnée jusqu'à 15h30.

Le dortoir reste ouvert à ceux qui souhaitent faire une sieste.

L'intérêt et le bienfait de la sieste

La sieste est essentielle au bon équilibre physiologique et nerveux de l'enfant. Elle est aussi importante que les soins, la nourriture et l'amour. Le sommeil n'est pas une mise en veille de l'activité mentale. Le corps et le cerveau se consacrent à d'autres tâches pendant le repos. Il est donc primordial d'instaurer des moments de pause pendant la journée de l'enfant. Les effets positifs sont nombreux et essentiels à son équilibre mental, psychologique et émotionnel.

Les transports



Ils sont assurés par diverses compagnies de transport.

Les enfants doivent être comptés avant la montée dans le bus, puis recomptés une fois installés et à chaque descente de bus.

Chaque enfant doit être impérativement attaché avec la ceinture de sécurité. Le transporteur ne démarrera pas avant d'avoir reçu la consigne **OK** du directeur.

Les animateurs sont dispatchés de façon à assurer au maximum la sécurité des enfants.

Les relations avec les familles, avec les enfants

Le contact avec les parents est primordial pour le bien-être des enfants et pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. La porte reste toujours ouverte aux familles pour tous renseignements ou pour discuter des difficultés rencontrées ou simplement échanger un moment convivial.

Les parents nous confient leur enfant pour la journée, ils doivent partir confiants.

Aucun enfant n'aura l'obligation de participer à l'activité proposée. L'essentiel étant qu'il se sente bien et qu'il ne soit pas en danger.

L'hygiène alimentaire et les repas

Les animateurs et le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Le temps de repas doit rester un moment privilégié, convivial, d'échanges et doit se faire avec respect (politesse, pas de gaspillage alimentaire, etc...)

Les animateurs jouent un rôle éducatif important, mise en place des règles de vie quotidienne, d'éveil au goût et à la santé. Il est important de gérer l'arrivée au réfectoire des enfants au mieux afin de commencer le repas dans le calme.

Les partenaires

- La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)
- La RCBC (Restauration Collective du Bassin Chartrain)
- La PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- La CAF (Caisse d'Allocation Familiale)
- Les autres ACM (Accueil Collectif de Mineurs) des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public)
- Les infrastructures de l'agglo Chartraine (Le Compa, Les Médiathèques, le cinéma...)

Le cadre et les règles

La direction et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein de l'accueil de loisirs. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (code la route) ainsi que le règlement de fonctionnement de la structure de sortie ou d'accueil pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants

- De se sentir en sécurité
- De comprendre les règles de vie et apprendre à les respecter
- De discuter avec les animateurs sur le respect et le non-respect

A l'équipe d'animation

- De travailler de manière cohérente par rapport au projet
- D'adopter un discours commun face aux comportements des enfants et des familles
- D'affirmer notre rôle d'adulte référent, garant de la sécurité et de la bienveillance vis-à-vis des enfants

DEMARCHE A SUIVRE EN CAS DE NON-RESPECT DES REGLES

- Savoir et comprendre ce qui s'est passé
- Discuter calmement avec l'enfant en se mettant à sa hauteur
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou de sanction



❖ Mise en place d'une sensibilisation EARS : Education Affective, Relationnelle et Sexuelle

Cette année, une sensibilisation EARS sera effectuée auprès de l'équipe d'animation de l'ALSH Henri 4 par une professionnelle de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).

Les objectifs principaux :

- S'approprier les notions telles que le consentement, respect du corps de l'autre, l'intimité et l'estime de soi.
- Définir la posture à avoir pour accueillir la parole de l'enfant.
- Transmettre les informations à qui de droit.

(Cf Bulletin Officiel Annexe 3 de la Charte VSS pages 32 à 35)

5. LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Le matin

L'accueil du matin débute dès 7h30 et se prolonge selon les besoins de chacun jusqu'à 8h20.

Chacun va à son rythme. La journée commence en douceur. Certains finissent leur petit-déjeuner, d'autres font des jeux de société ou jouent.

Le dessin est très apprécié des plus jeunes. Des activités manuelles sont proposées. Nous nous efforçons à garder l'ambiance le plus calme possible afin que les enfants puissent commencer leur journée scolaire sereinement.

A 8h20, chacun se prépare à rejoindre sa classe et son enseignant.

L'animateur transmet les informations données par les familles à l'enseignant ou à l'ATSEM.

Le soir

L'accueil du soir commence à 16h20. Les animateurs font le tour de chaque classe et y prennent les enfants inscrits.

Après un passage aux sanitaires et un lavage de mains, les enfants prennent leur goûter fourni par leur famille. Les animateurs proposent leur aide. Ce moment reste convivial et permet d'échanger.

Un rituel est mis en place chaque soir. Un moment de chant se fait dans la joie et la bonne humeur en attendant que la salle d'activité soit nettoyée et remise en conformité.

Vient ensuite un temps d'activités manuelles ou culturelles. Cette année encore nous avons mis un planning en place.
Le lundi activités manuelles, le mardi nous terminons les activités de la veille, le jeudi « on raconte des histoires et le vendredi « jeux de société » et/ou relaxation. Nous profitons également de ces temps pour embellir notre accueil de loisirs.

Les familles viennent chercher leur enfant à l'heure qu'ils souhaitent entre 16h30 et 18h00.

Un forfait jusqu'à 18h30 est mis en place depuis 2019. Nous y accueillons les enfants des classes élémentaires sortant de l'étude et nos maternels.

6. LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Ce que nous avons constaté :

Cette année, nous avons plus de petites sections que l'année précédente, peu de moyennes sections et environ une douzaine de grandes sections.

Nous aimerions continuer à développer l'entraide, l'autonomie (hygiène, se servir seul, débarrasser, s'habiller ...)

Quant aux plus jeunes, nous serons bien-sûr dans l'apprentissage afin d'être dans la continuité avec ce qui est fait en classe par les enseignants.

Afin de développer la confiance et l'autonomie de l'enfant, nous veillerons à appliquer l'éducation **positive**, aussi appelée éducation bienveillante.

Elle consiste à avoir une approche fondée sur l'écoute des besoins de l'enfant. Quelques points clés pour un vivre ensemble harmonieux :

- Accueillir les émotions
- Pratiquer l'écoute
- Définir notre zone d'acceptation
- Fixer des limites de manières respectueuses
- Ne pas juger
- Rechercher la coopération plutôt que l'obéissance
- Eviter les punitions et récompenses
- Faire confiance à l'enfant



Objectif général n°1

A quoi je veux parvenir ?

Développer l'autonomie dans la vie quotidienne

Objectif opérationnel

Quelles actions je mène pour réussir mon objectif ?

- J'utilise un langage compris de tous
- J'aide à faire seul
- J'explique et détails mes gestes pour une meilleure compréhension
- Je suis patient et à l'écoute des difficultés rencontrées
- J'accorde des temps réguliers pour l'apprentissage à la propreté
- J'accorde ma confiance en ses capacités
- J'adapte l'environnement pour faciliter l'exécution des taches (habillage, lavage des mains, rangement…)
- Je responsabilise l'enfant à travers de petites taches (accrocher les affaires personnelles seul, se servir

Evaluation

Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif est atteint ?

- Est-ce que les enfants comprennent les consignes ?
- De quelle façon je m'y prends pour savoir qui a compris ? (Question, faire répéter…)
- Est-ce que les enfants savent s'habiller seul ?
- Arrivent-ils à ranger les affaires personnelles ?
- Est-ce qu'ils savent reconnaitre leur environnement ? (Déplacement, rangement…)



Objectif général n°2

A quoi je veux parvenir ?

Développer la motricité fine

Petits mouvements précis qui font intervenir les petits muscles, en particulier ceux des mains, des doigts et des poignets en associant la vue et le geste

Objectif opérationnel

Quelles actions je mène pour réussir mon objectif ?

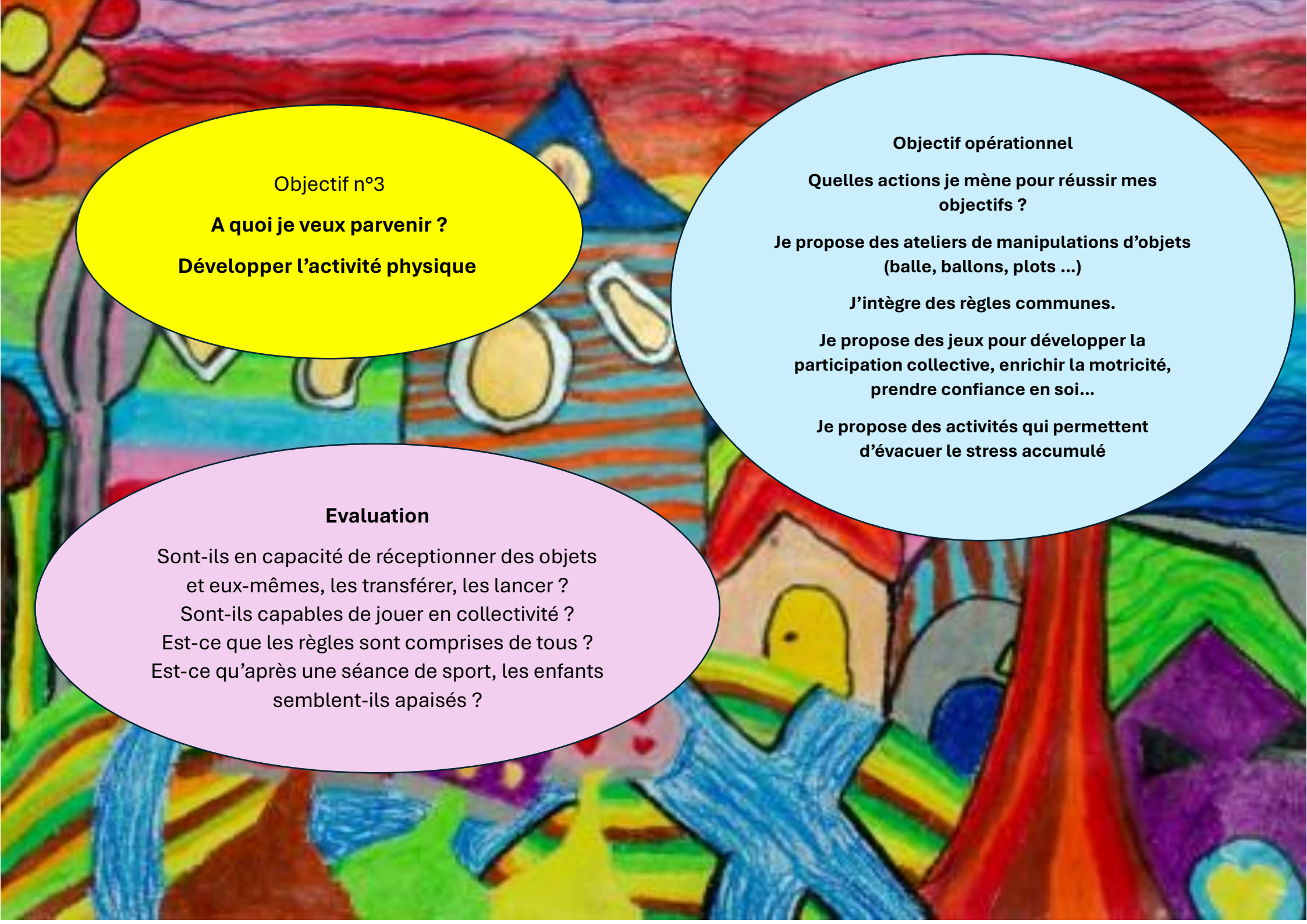
Je propose des ateliers de dessins, coloriage, découpage, collage…avec divers supports

Je propose des ateliers de manipulation tels que la pâte à modeler, pâte à sel, création de bracelet…

Evaluation

Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif est atteint ?

Est-ce que les enfants sont capables de tenir un crayon, des ciseaux correctement ?
Sont-ils capables de faire un découpage en suivant les instructions données ?
Savent-ils gérer la quantité de colle pour leur activité ?
Sont-ils capables de réaliser des formes avec de la pâte ?
Arrivent-ils à confectionner un bracelet en perles (enfilage) ?



Objectif n°3

A quoi je veux parvenir ?

Développer l'activité physique

Objectif opérationnel

Quelles actions je mène pour réussir mes objectifs ?

Je propose des ateliers de manipulations d'objets (balle, ballons, plots ...)

J'intègre des règles communes.

Je propose des jeux pour développer la participation collective, enrichir la motricité, prendre confiance en soi...

Je propose des activités qui permettent d'évacuer le stress accumulé

Evaluation

Sont-ils en capacité de réceptionner des objets et eux-mêmes, les transférer, les lancer ?
Sont-ils capables de jouer en collectivité ?
Est-ce que les règles sont comprises de tous ?
Est-ce qu'après une séance de sport, les enfants semblent-ils apaisés ?

Objectif général n°4

A quoi je veux parvenir ?

Faire découvrir l'art pour permettre d'enrichir la vie humaine sur les plans personnel, social et cognitif

Objectif opérationnel

Quelle action je mène pour réussir mon objectif ?

Je propose des activités manuelles tels que la peinture, le modelage, jardinage qui s'avèrent être un bon anti-stress
Je propose des séances de cinéma pour le bien-être
Je fais en sorte que les séances permettent de s'exprimer ce que les mots ne permettent pas toujours de formuler
La pratique de l'art artistique stimule plusieurs zones du cerveau liées à la mémoire, à l'attention

Evaluation

Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif est atteint ?

Est-ce les enfants ont aimé travailler les matières (terre, pâte à modeler, argile...) ?
Ont-ils appris de nouveaux mots ?
Ont-ils développé des connaissances autour de l'art ?
Savent-ils reconnaitre quelques peintures d'artistes ?

JeSuisAnimateur.fr

ENFANTS DE 3 À 6 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de concience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Instabilité et variation des intérêts



ACTIVITÉS POSSIBLES

Comptines, chants, contes et marionnettes

Activités créatives et de bricolage

Activités manuelles autour de la sensorialité (pâte à sel, pâte à modeler, peinture avec les doigts, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, parcours, relais, défis, courses, etc.)

Ateliers cuisine

Jeux d'imitation
(jouer à la marchande, à la poupée, à la maîtresse, au pompier, au docteur, au policier, etc.)

ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Besoin de se situer comme « grands », on
ne joue plus avec les « petits »
et on rejette les jeux de « petits »

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition
dans certaines occasions

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

BO Annexe 3

Charte des intervenants en accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Les violences sexuelles et sexistes sont une réalité qui concerne tous les milieux sociaux, toutes les tranches d'âge et de nombreux espaces de vie dont les accueils collectifs de mineurs, encouragés par la persistance des inégalités de sexe et de genre dans la société.

Les faits de violences sexuelles et sexistes portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à son intégrité physique et psychologique, et sont répréhensibles et sanctionnés pénalement.

Conscients des enjeux et déterminés à offrir aux mineurs et aux intervenants un environnement garantissant leur bonne santé physique, mentale et sexuelle, les professionnels, volontaires et bénévoles des accueils collectifs de mineurs se mobilisent.

Afin de participer à la lutte contre ces comportements, en tant qu'intervenant au sein d'un accueil collectif de mineur :

1. Je proclame comme valeur première le respect des personnes, de leur intégrité physique et mentale.
2. Je garantis l'égalité de genre au sein des activités que je mets en œuvre.
3. Je veille à maintenir un climat serein au sein du groupe et reste à l'écoute de chacun.
4. J'aborde les questions de vie affective et sexuelle à travers la notion centrale de consentement.
5. Je suis formé à la problématique des violences sexuelles et sexistes, connais leurs différentes formes et sais comment agir dans ma structure.
6. J'exerce la plus grande vigilance vis-à-vis des actes sexistes commis par des adultes sur des mineurs ou des mineurs entre eux, et m'engage à les signaler si nécessaire en respectant les procédures prévues au sein de mon organisation.

Charte des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Préambule

Les paroles, comportements ou actes de violences sexuelles et sexistes peuvent se matérialiser dans tout espace social, y compris dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), où ils peuvent être le fait d'adultes entre eux ou sur des mineurs placés sous leur autorité ou le fait de mineurs entre eux. Répréhensibles, ils peuvent entraîner des condamnations d'autant plus sévères lorsqu'il s'agit de faits commis par des adultes sur des mineurs. Dans tous les cas, les violences sexuelles et sexistes ont des conséquences pour les victimes et peuvent notamment affecter la santé mentale, physique et sexuelle des victimes.

Les acteurs de la filière, gestionnaires et employeurs des ACM, ont la responsabilité de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour offrir aux mineurs et au personnel encadrant un environnement garantissant leur bonne santé, physique, mentale et sexuelle.

Engagés de longue date conformément à leurs valeurs issues de l'éducation populaire, ils décident maintenant de se mobiliser ensemble pour mener une lutte collective contre ces violences.

Dans cet objectif,

Les acteurs du secteur de l'animation, aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, adoptent une charte qui constitue le fondement de toute action en matière de prévention, de sensibilisation, de formation, d'éducation et, le cas échéant, de signalement et de sanctions par les autorités compétentes.

Condamnant explicitement toute violence et toute discrimination liée au sexe ou à l'orientation sexuelle, cette charte appelle les organisateurs d'ACM en leur fonction d'employeur et en leur fonction de responsable de mineurs à faire preuve de vigilance vis-à-vis des comportements violents et sexistes, les incite à la bienveillance à l'égard des victimes et à la mise en œuvre des procédures de plainte et de soutien s'il y a lieu.

Elle engage les organisations à promouvoir une attitude préventive et à remplir leurs obligations de signalement en cas de violences identifiées ou suspectées.

Les organisateurs d'ACM et leurs partenaires, signataires de cette charte :

En matière de prévention :

1. Proclament comme valeur première le respect des personnes.

2. S'engagent à inscrire la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le projet éducatif.

3. S'engagent à recruter des personnels formés sur les questions relevant des violences sexuelles et sexistes, ou le cas échéant à leur proposer une formation ; et s'assurent que ces formations ont bien été réalisées.

4. Favorisent, à chaque fois que cela est possible, la création de référents « lutte contre les violences sexuelles et sexistes » dans chaque structure d'activités périscolaires et extrascolaires, avec ou sans hébergement.

5. S'engagent à sensibiliser les équipes, notamment au moyen de ressources internes à chaque organisme signataire, et du guide de bonnes pratiques réalisé par la Djepva en relation avec les acteurs du secteur de l'animation.

6. S'engagent à sensibiliser les mineurs et communiquer auprès des familles et des partenaires sur les violences sexuelles et sexistes et les questions d'égalité de genres, au moyen de ressources adaptées, et si possible, réalisées en concertation avec les professionnels et le public.

En matière de protection et d'accompagnement des victimes

7. S'engagent à exercer la plus grande vigilance vis-à-vis des violences sexuelles et sexistes commises par des adultes sur des mineurs ou sur d'autres adultes ou, encore de mineurs sur leurs pairs, et à les signaler, le cas échéant, aux autorités compétentes en suivant les procédures idoines.

8. S'engagent à assurer une veille et un suivi des violences sexuelles et sexistes répertoriés aux niveaux local et/ou national.

9. S'engagent à assurer la protection des victimes et des témoins éventuels par des mesures dont ils détiennent la prérogative (suspension, changement d'affectation en attente d'une éventuelle décision de justice, licenciement, etc.) tout en respectant la présomption d'innocence.

10. S'engagent à orienter les victimes vers les structures de prise en charge psychologique, administrative et/ou judiciaire.

En matière d’évaluation et de communication

11. S’engagent à contribuer à la réalisation d’un bilan national, sous l’égide des services de l’État, des violences sexuelles et sexistes commis au sein des accueils collectifs de mineurs ou en relation avec ces derniers pour autant qu’ils concernent des personnes impliquées dans l’environnement des ACM.

12. S’engagent à participer à des actions de communication et d’information proposées par les services de l’État aux niveaux local et national et s’appuyant notamment sur le bilan annuel.